

à votre gauche, les meilleurs vœux pour votre avenir.

Vous avez occupé ici à ce parlement, une situation haute et honorable, une situation qui comporte de très lourdes responsabilités créées par le maintien des qualités d'un parlement libre selon la tradition britannique. A vous, monsieur l'Orateur, au nom de ceux de mon parti, la loyale opposition de Sa Majesté, avec la fin de la présente session,— bien qu'on puisse s'attendre à voir un autre Orateur à la prochaine session puisque nous n'avons pas adopté la tradition britannique qui consiste à désigner un Orateur permanent de la Chambre des communes,—j'exprime les vœux les plus cordiaux et les plus sincères.

Des voix: Bravo, Bravo!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, de la part de mon chef, l'honorable représentant de Rosetown-Biggan (M. Coldwell) et de ceux qui comme moi sont membres de la CCF, je suis heureux de faire miens les souhaits que le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a exprimés.

J'imagine qu'on signalerait mon manque de sincérité si je tentais de passer sous silence le fait que nous avons eu des désaccords au cours de cette législature, mais ce n'est pas le moment d'en dire davantage. J'ai eu plaisir à faire partie de cette 22^e législature qu'a présidée un homme qui s'intéresse vivement au Parlement et à la procédure parlementaire. Monsieur l'Orateur, vous avez été un ami pour nous tous à la Chambre des communes; vous-même et madame Beaudoin, vous avez été des hôtes charmants, et nous sommes très heureux de vous offrir en ce moment nos meilleurs vœux ainsi qu'à M^{me} Beaudoin.

M. Victor Quelch (Acadia): Monsieur l'Orateur, notre parti tient à se joindre aux deux préopinants qui viennent exprimer en ce moment opportun leurs sentiments les plus cordiaux en vous souhaitant ainsi qu'à votre épouse tout le bonheur possible.

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, si je devais maintenant prendre la parole au nom des députés qui siègent à votre droite et, dans une certaine mesure, au nom de ceux qui sont à votre gauche, je ne pourrais qu'exprimer notre satisfaction de ce que vous ayez été nommé, M. l'Orateur, après les élections de 1953.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Harris: Vous vous êtes acquitté de votre tâche d'une façon qui, aux yeux de la plupart, mérite des félicitations, bien qu'il y ait eu, comme on l'a déjà dit, des divergences d'opinion. Il me semble toutefois que c'est inévitable dans un organisme

délibérant parce que ses membres s'y rendent dans le but de contredire les autres afin d'arriver au résultat qu'il faut.

Je m'associe aux représentants des autres partis pour vous dire que les fonctions de M. l'Orateur ne sont pas seulement celles de premier membre de la Chambre des communes; elles représentent tout ce qu'il y a de mieux dans nos traditions, et son mandat est plus que celui de président d'une assemblée. C'est une charge pleine de dignité et d'honneur qui n'est conférée qu'à un petit nombre de parlementaires. Celui qui en est chargé se voit revêtu d'une distinction particulière qui le marquera jusqu'à la fin de ses jours, parce qu'il a été choisi à cause de son intégrité, de son honnêteté et de son impartialité. Monsieur l'Orateur, au nom de notre parti, je m'unis donc à tous les autres pour vous remercier des services que vous avez rendus depuis quatre ans et pour vous offrir, à vous et à M^{me} Beaudoin, nos meilleurs vœux.

LA SANCTION ROYALE

Le message suivant est apporté par le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le député du Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable assemblée à la salle de l'honorable Sénat.

Pour répondre à ce désir, M. l'Orateur et les membres des Communes se rendent à la salle du Sénat.

Dans la salle des séances du Sénat, le député de Son Excellence le Gouverneur général a bien voulu donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi pour faire droit à Joseph-Adélarde-Gérard Leclaire.

Loi pour faire droit à Jeanne d'Arc Ouellette Martin.

Loi pour faire droit à Mary Boldovitch Mogil, autrement connue sous le nom de Mary Boldovitch Mogilesky.

Loi pour faire droit à Doris Irwin Phillips.

Loi pour faire droit à Kathleen O'Malley Roman-dini.

Loi pour faire droit à Lillian Yochalas Ostroff.

Loi pour faire droit à Gladys Catherine McCluskey MacFarlane.

Loi pour faire droit à Mary Kathleen Pineault Miller.

Loi pour faire droit à Terez Lazar Jankovicz.

Loi pour faire droit à Winona Beryl Buzan Maynard.

Loi pour faire droit à Rose Marie Hops Zinman.

Loi pour faire droit à Doris Velma Gardner Briggs.

Loi pour faire droit à Pinck Kempinski.

Loi pour faire droit à Margaret Lukis Lambert.

Loi pour faire droit à June Angela Duyvewaardt Corse-Scott.

Loi pour faire droit à Frank Maun James.